



HAL
open science

Le pont François Ier (1583-1792). Frontière et trait d'union entre Savoie et Dauphiné

Alexandre Ruelle

► **To cite this version:**

Alexandre Ruelle. Le pont François Ier (1583-1792). Frontière et trait d'union entre Savoie et Dauphiné. *Mnemosyne*, 2017, 19, p. 54-61. hal-04252551

HAL Id: hal-04252551

<https://hal.science/hal-04252551>

Submitted on 24 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



MNÉMOZYNE

10 €

N° 19

Mnémosyne

La revue de l'histoire et du patrimoine
de votre région

À découvrir

- Les moulins du Val d'Ainan - Fin
- Fourniture du pain de munition à Pont-de-Beauvoisin
- La Famille d'Entremont de Montbel 1 ère partie.
- Verthemex - Un stade de neige en AVPS
- Courrier des Alpes
- Festivités au Pont-de-Beauvoisin - Pape Pie IX.
- Rattachement 1860 - Novalaise.
- 1944 - Au secours de Nice affamée ...
- Le Pont François 1er 2 ème partie...
- La Gazette de Mémosyne



Du haut d'un sommet de la montagne du Banchet les ruines du château de Montbel dominant la vallée du Guiers, ancienne frontière entre la Savoie et la France (page 21).

Tiré à part

Année 2017

Mémoires des Pays du Guiers

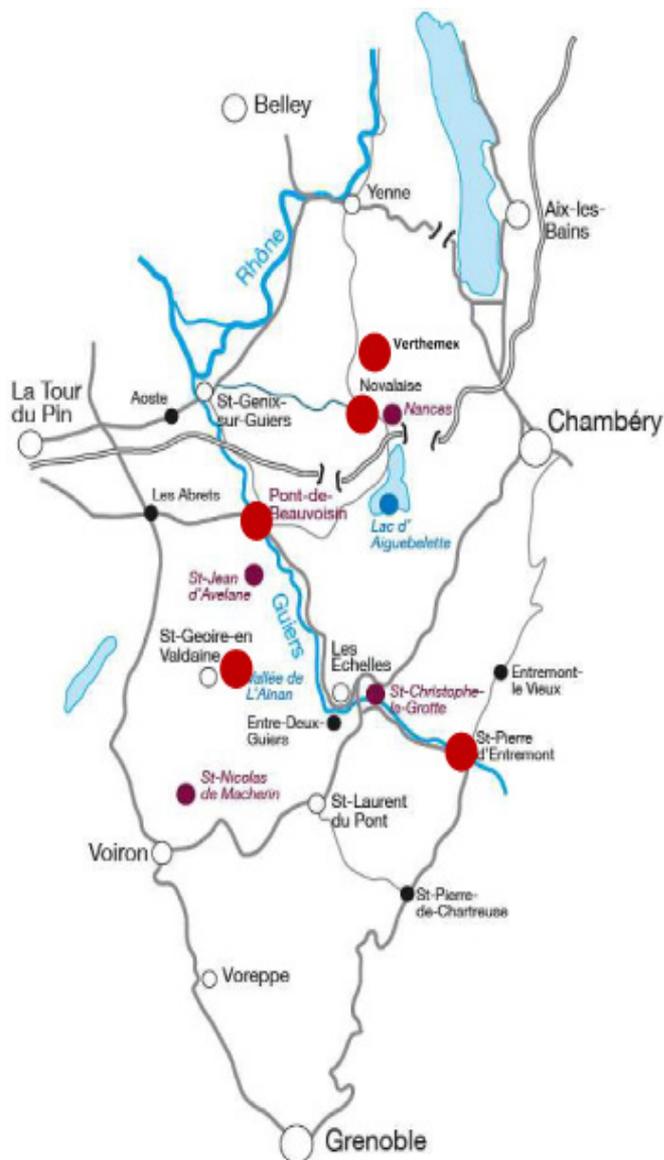


SOMMAIRE

- 3 **Edito**
- 4 **Les moulins du Val de l'Ainan
5 ème partie**
PR ALAIN SCHRAMBACH
- 13 **Fourniture du pain de munition à Pont-
de-Beuvoisin**
PAR JEAN-PIERRE BLAZIN
- 21 **La famille d'Entremont de Montbel
1 ère partie**
PAR MARCELLE BLAZIN
- 28 **Verthemex - Un stade de neige en
Avant-pays savoyard**
PAR ALAIN BUISSON
- Courrier des Alpes :**
- 41 **Festivités au Pont-de-Beuvoisin en
l'honneur du Pape Pie IX.**
- 43 **Vote pour le rattachement de la Savoie
à la France - Novalaise 1860**
PAR JEAN-PIERRE BLAZIN
- 44 **1944 - Au secours de Nice affamée**
PAR JEAN JULLIEN
- 54 **Le Pont François 1er - suite**
ALEXANDRE RUELLE
- 62 **La gazette de Mnemosyne**
PAR LA RÉDACTION DE MNEMOSYNE



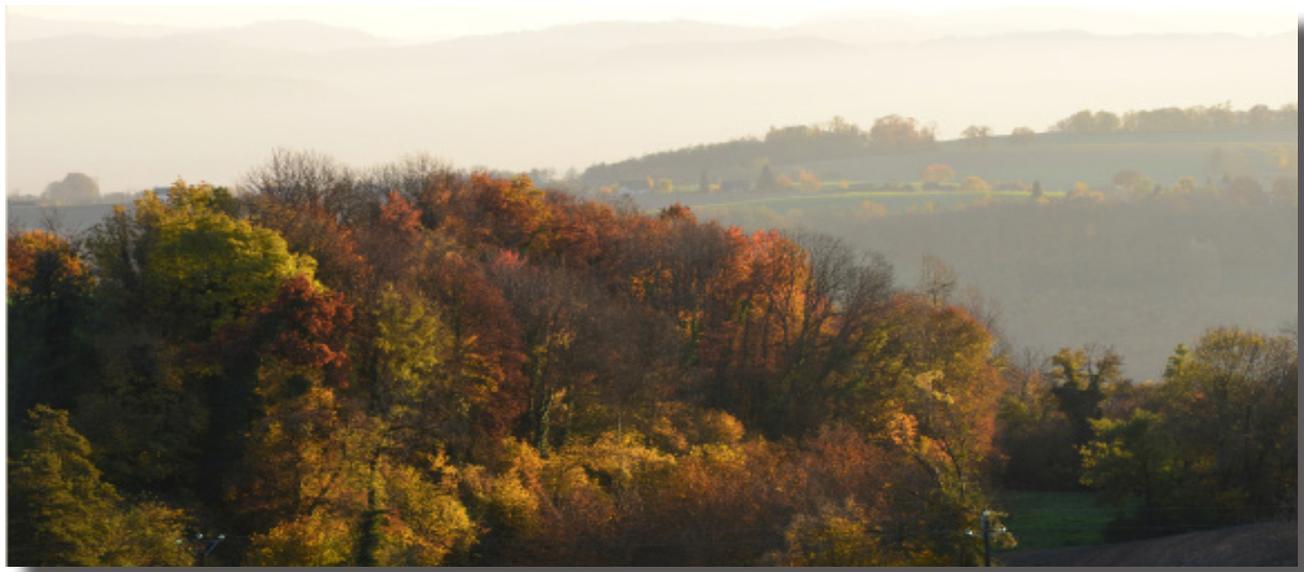
N° 19
Mai 2017



**ADHÉSION
2017**

**Membre bienfaiteur
au choix de l'adhérent
Membre actif 25€
Cotisation familiale 30€**

**livraison de
Mnemosyne incluse!**



Chers amis lecteurs
Voici le numéro 19 de Mnemosyne.
Notre revue sort au moment où nous sommes sollicités pour plusieurs élections. Aussi c'est un moment propice pour se poser la question de savoir de quoi est faite notre Histoire. En sommes-nous les acteurs responsables ou les témoins impuissants ? Grande question qui se pose à des échelles territoriales variées. A l'échelle de notre bassin de vie, nous avons plus facilement conscience du temps qui passe et qui permet la fabrication de l'Histoire : nous remarquons la disparition d'une vieille mesure, les changements du paysage sous l'action humaine, une autre fois quelqu'un nous apporte ses connaissances ou ses souvenirs. Le temps, l'Histoire et la mémoire sont liés. Les Grecs ne s'y étaient pas trompés : Mnemosyne, déesse de la mémoire était la demi-sœur de Chronos, dieu du temps, par sa mère Gaïa, la Terre. Elle était aussi la mère de Clio, la muse de l'Histoire. «La mémoire est l'avenir du passé» (Paul Valéry)

EDITORIAL

Vous trouverez dans les pages qui suivent quelques grains d'histoire.

Bonne lecture.

Jean-Pierre BLAZIN

Président de l'Association «Mémoires des Pays du Guiers»



E
dito

3

MNÉMOZYNE

RÉDACTION

Alain SCHRAMBACH, Jean-Pierre BLAZIN, Marcelle BLAZIN,
Alain BUISSON, Jean JULLIEN, Alexandre RUELLE,

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Pierre BLAZIN

RÉALISATION

Marcelle BLAZIN

MÉMOIRES DES PAYS DU GUIERS

Association Loi 1901

Siège : Mairie . 73330 Le Pont-de-Beauvoisin

Adresse de correspondance : Jean-Pierre Blazin

54, chemin des Routes 38480 Pont-de-Beauvoisin

RETROUVEZ NOUS SUR LE NET
memoiresdespaysduguiers.com

Le Pont François 1er ... 1583 - 1792

Frontière et trait d'union entre Savoie et Dauphiné

Alexandre Ruelle

A cheval sur le Guiers, les deux communautés de Pont-de-Beauvoisin, situées à une trentaine de kilomètres de Chambéry, ont été pendant plus de cinq siècles séparées entre la Savoie et le Dauphiné – ce dernier est annexé par la France depuis 1349. Ces deux « villes-frontières » demeurent pour autant liées par le pont François 1er construit en 1583 à la suite d'un compromis entre le roi Henri III et le duc de Savoie Charles-Emmanuel 1er qui met fin à une longue mésentente ouverte depuis l'invasion française du duché en 1536¹. Le « Pont-d'Bo », comme disent les Pontois, redevient alors l'un des trois « ponts-frontières » qui, avec ceux des Échelles et de Saint-Genix-sur-Guiers, assure la communication entre la France et la Savoie. Ce pont se trouve au cœur de l'histoire de ces deux États pour plusieurs raisons. Il est d'abord une étape incontournable du commerce transalpin puisque la plupart des marchands de la région empruntent la « route Ducale », principale artère des États de Piémont-Savoie. Elle relie en effet les deux grandes villes-carrefours des Alpes occidentales, à savoir Lyon à Milan via Chambéry-Turin par le col de Mont Cenis², et concentre plus de 95% des flux régionaux depuis la rénovation des routes duciales par Charles-Emmanuel II de Savoie au milieu du XVIIe siècle. L'aménagement du passage des deux Pont-de-Beauvoisin permet entre autre la traversée des charrettes jusqu'au col des Échelles³.

¹ RUELLE, Alexandre, « La construction du pont François 1er (1581-1583) : une difficile collaboration franco-savoyarde dans un siècle de conflits », dans *Mnémonosyne*, Mémoire des Pays du Guiers, n°18, 2016, pp.34-43.

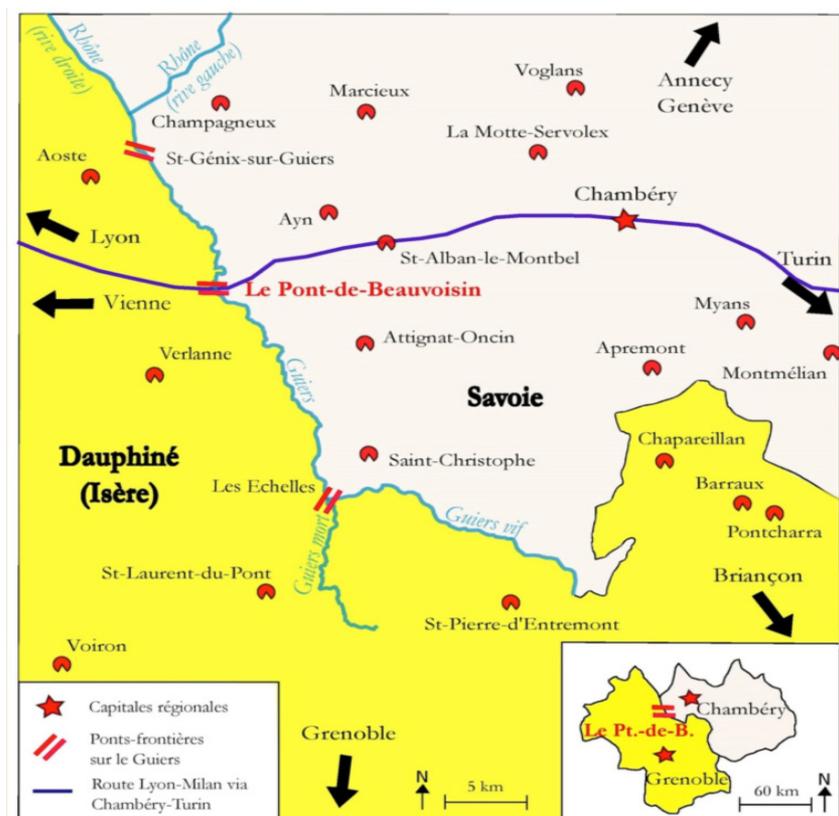
² Se référer à BOURDON, Étienne, *Le voyage et la découverte des Alpes. Histoire de la construction d'un savoir (1492-1713)*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011, pp.75-80.

³ DEVOS, Roger, « Un siècle en mutation (1536-1684) », dans GUICHONNET, Paul (dir.), *Nouvelle histoire de la Savoie*, Toulouse, Privat, 1996, p.188.

⁴ CHAPPELLE, Antoine, *Le Pont-de-Beauvoisin*, Annecy, F. Abry, 1891, p.43.

⁵ Bibliothèque Nationale [B.N.] Richelieu, Français, 16633, *Description des Pierreries que Madame la Duchesse Royale emporte de France en Savoie*, f°364.

Le Pont-de-Beauvoisin, une «vieux-frontière»delphino-savoyarde à cheval sur le Guiers



Assurer la communication entre ces villes-jumelles revêt par ailleurs une importance politique capitale. Symbole de l'entente franco-savoyarde, elles ont été à plusieurs reprises le lieu de rencontre entre souverains⁴. Henri III s'y entretient avec le duc Emmanuel-Philibert en septembre 1574 après avoir traversé les États de Savoie-Piémont pour regagner son royaume. Ce pont devient par la suite le lieu privilégié pour sceller les alliances matrimoniales entre les deux maisons princières. Le duc Victor-Amédée II y retrouve sa future femme, Anne d'Orléans, avant la célébration de leur union à Chambéry en avril 1684⁵. Un siècle plus tard, le mariage de la princesse Marie-Josèphe-Louise de Savoie, fille du roi Charles-Emmanuel III, avec le comte de Provence, frère cadet de Louis XVI, s'y déroule en 1771⁶. Ce pont devient en outre un lieu de pouvoir disputé entre deux États antagonistes. Il est ainsi une cible prioritaire en cas de guerre⁷. Garantissant en théorie un *modus vivendi* entre Pontois dauphinois et savoyards, cette passerelle demeure enfin à l'échelle locale une source de discordes quotidiennes, sa propriété mitoyenne étant rejetée de part et d'autre⁸. Leur traditionnelle mésentente ne disparaît pas à la suite de la collaboration de 1583, en dépit de leurs multiples intérêts économiques communs. Il convient ainsi d'étudier la place qu'a occupé le pont François Ier dans l'histoire dauphino-savoyarde, et plus généralement dans les rapports entre la France et le Piémont-Savoie, sous sa double dimension. Il est à la fois une frontière disputée entre deux États voisins et un « trait d'union » indispensable à une entente durable entre les Pontois. Dans quelle mesure le pont François Ier peut-il être considéré comme le garant d'un bon voisinage inédit de prime abord fragile ? À court terme, sa construction paraît apaiser les tensions de part et d'autre du Guiers grâce à un compromis pour le moins original : l'établissement d'un pilier au milieu du pont matérialisant une frontière à première vue incontestable. À moyen terme, l'existence de ce pilastre est sujette à une vive polémique au point de remettre en question le compromis de 1583. Enfin, à long terme, les contestations se renforcent tout au long du XVIIIe siècle jusqu'à la première réunion des Pontois sous l'égide de la France révolutionnaire à l'automne 1792 : perdant son statut de frontière, le pont François Ier devient plus que jamais un trait d'union entre Dauphinois et Savoyards.

Établir un « pilier-frontière », un consensus original pour une entente durable

La collaboration de 1583 est marquée par un projet unique ne pouvant passer inaperçu : établir au milieu du pont un « pilier-frontière » sur lequel seraient sculptées les armoiries des deux maisons princières – royales côté Dauphiné, duciales côté Savoie. Ce projet aurait été proposé pour la première fois au printemps 1582 par Charles-Emmanuel Ier à Revol, ambassadeur français à Turin, « pour marquer les Limites et droit de chacun »⁹:

« Il est vray que l'on voit en même tems par une lettre écrite a henry III le 18 May 1582 par un President de Revol qui estoit aparemment son Envoyé auprès du Duc de Savoye, qu'il lui mandoit qu'ayant parlé au Duc de l'enlèvement des Pierres taillées sur son territoire, il lui avoit répondu que



Marie-Josèphe de Savoie et le Comte de Provence - Futur Louis XVIII

⁶ Archives des Affaires étrangères [A.A.E.], Correspondances politiques [C.P.], Sardaigne, 252, *Mémoire pour servir d'instruction au sieur de Saint-Mégrin [...] allant recevoir sur la frontière du royaume et conduire auprès de sa Majesté la princesse Marie-Josèphe-Louise de Savoie, épouse de Monsieur le Comte de Provence du 18 avril 1771 à Versailles*, f°162.

⁷ La partie savoyarde du Pont-de-Beauvoisin est envahie par les troupes françaises dans les années 1590, lors de la guerre de Savoie (1600-1601), de la seconde guerre de succession du

Ci-contre :
Victor-Emmanuel II et Anne d'Orléans

Montferrat (1628 -1631), de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697), de la guerre de succession d'Espagne (1701-1713) et enfin celle d'Autriche (1740-1748).

⁸ CHARVET, André, *Entre Chartreuse et Rhône, les pays du Guiers. Les Écheltes, Pont-de-Beauvoisin, Saint-Genix-sur-Guiers, Yenne, le Val d'Aiguebelette, la Chartreuse de l'Antiquité à nos jours*, Villeurbanne, André Charvet, 1984, p.45.

⁹ A.A.E., C.P., Sardaigne (suppl.), 7, [Mémoire sur le] Pont de Beauvoisin, décembre 1736, f°137r./138v. L'abbé Perrin confirme que ce compromis est l'initiative de Charles-Emmanuel Ier qui, en réponse à la lettre d'Henri III du 1er septembre 1581, s'est montré favorable à l'achèvement du pont à condition « que ses armoiries seraient gravées sur une pierre pour être placée au milieu de ce même pont, celles du roi de France devant figurer sur la face opposée de la même pierre » (PERRIN, Henri-Jean, *Histoire du Pont-de-Beauvoisin*, Paris, Picard, 1897, p.182).

¹⁰ A.A.E., C.P., Sardaigne (suppl.), 1, *Teneur de lettre de Sa Majesté Très Chrétienne [Henri III] à Son Altesse Rayle [Charles-Emmanuel Ier] du 27 mars 1583 à Paris*, f°30r. Serge Guiboud-Rigaud cite des passages identiques qui proviendraient d'un courrier qu'il date du 23 mars. Est-ce une faute de frappe ? Il est impossible de trancher puisqu'aucune référence en note n'a été indiquée (GUIBOUD-RIBAUD, Serge, *Chroniques d'une frontière sous l'Ancien Régime. Les 2 ponts de Beauvoisin (1500-1788)*, Paris, BoD, 2013, p.169).

¹¹ Archives départementales de Savoie [A.D.S.], SA29 55, *Teneur de la lettre écrite par son Altesse [Charles-Emmanuel Ier] audit sieur President Du Chastellard du 20 avril 1583 à Turin*, f°4v.

¹² A.D.S., SA29 55, *Acte Passé entre les Commissaires Delegates du Roy tres Chrestien Henry Troisième et serenissime Prince Charles Emanuel par la Grace de Dieu Duc de Sauoye Concernant la construction du Pont de Beauvoisin [...] du dernier May mil cinq Cent huitante trois*, f°2v. à 5v.

¹³ A.A.E., C.P., Sardaigne, 234,



ses officiers et même son chancelier prétendoient que la moitié de la Riviere de guiers lui appartenoit, et qu'il seroit raisonnable, en faisant le Pont, d'y mettre les armes de son costé, et celles du Roy du costé de la france pour marquer les Limites et droit de chacun, et que cette difficulté levée, le reste seroit bientost fait ».

Si cette lettre du 18 mai 1582 n'a pas été retrouvée, celle du 27 mars 1583 d'Henri III à Charles-Emmanuel Ier confirme l'identité de l'auteur de cette proposition ¹⁰ :

« Affin que le pont de Beauvoisin ne demeure plus long tems à reedifier pour le bien commun de mes sujets et les vôtres, je trouve bon, et me content qu'il soit erigé au milieu du Pont une pierre, en la quelle d'un côté soient insculpées mes armoiries, et de l'autre côté les vôtres, ainsy que le President Revel m'a cy devant écrit que luy aviez commandé, Et à ces fins je vous prie de laisser enlever les pierres taillées, et autres qui seront du côté de Savoie, ainsy que plus particulièrement le dit Revel vous fera entendre de ma part en priant Dieu le Createur mon frere qu'il vous aye en sa sainte et digne garde ».

Enfin, le duc de Savoie exige de nouveau dans sa lettre du 20 avril que ce pilier soit la « condition » de la rénovation du pont ¹¹ :

« [Le duc fera] remettre lesdittes Pierres auxdicts subjects a l'effect que dessus a condition toutes fois que au millieu dudict Pont sera construit & esleué un Pillier de Pierre auquel seront d'un costé mises les armoiries de saditte Majesté, et a l'autre costé les nostres... ».

Charles-Emmanuel Ier serait par conséquent l'auteur de cette proposition. Après tout, cette dernière l'avantage d'abord puisqu'elle oblige Henri III à reconnaître la possession mitoyenne de ce pont, et de façon plus générale, celle du Guiers. Ce faisant, le duc empêche toute mainmise sur cette passerelle par le roi de France qui a souvent revendiqué la pleine propriété de cette rivière. Cette concession est loin d'être symbolique puisqu'à terme, elle a de profondes conséquences politiques. D'un autre côté, ce compromis fait aussi les affaires d'Henri III qui, en acceptant d'ériger un tel pilier, parvient dans l'immédiat à avoir l'autorisation d'extraire les pierres taillées côté Savoie indispensables à sa confection. En renonçant à prétendre l'entière et pleine souveraineté du pont, il parvient à endormir la méfiance du duc qui, redoutant ses intentions, n'a cessé de s'opposer jusque-là à la poursuite des travaux. Dans cette logique, la convention du 31 mai stipule à plusieurs reprises que les réparations reprendront « a Condition toutes fois que sur le Millieu dudict Pont sera construit et esleué Un Pillier de Pierre, auquel du Costé du D'auphiné seront mises & Insculpées les Armoiries de Sa Majesté, et du Costé de Sauoye Les

Armoiries de Son Altesse ¹² » .

Par cette décision, les deux princes ont trouvé le parfait consensus scellant en théorie qu'entre leurs sujets respectifs dont la cohabitation a toujours été difficile au quotidien. De ce pilier dépend donc le succès d'un bon voisinage sans précédent. En outre, il matérialise une frontière jusqu'alors invisible entre deux communes jumelles à une période où les ponts enjambant le Guiers sont dénués de barrières délimitant le territoire des « villes-frontières » – aucune archive ne semble confirmer leur présence aux Echelles et à Saint-Genix-sur-Guiers avant le XVIII^e siècle. Définir la propriété des « ponts-frontières » reste donc une tâche difficile à cause de l'absence de barrières apparentes, d'autant qu'ils facilitent le passage de contrebandiers d'une rive à l'autre. Bien qu'il soit une limite « naturelle », le Guiers ne pouvait en réalité matérialiser une frontière politique effacée par la présence d'un pont unissant les Pontois plus qu'il ne les sépare. Or, ce pilier résoudre en théorie l'ensemble des contestations autour de sa propriété revendiquée de part et d'autre puisqu'il garantit désormais sa mi-partition et délimite les juridictions savoyarde et dauphinoise, ce qui n'avait jamais été le cas. De ce fait, ce compromis novateur est en avance sur son temps puisqu'il faut attendre 1760 pour que le « plantement » d'un pilastre similaire soit généralisé aux autres « ponts-frontières » du Guiers ¹³. Au lendemain de sa construction, le pont François 1er est donc le seul à instaurer une entente inédite entre la France et le Piémont-Savoie par ce pilier qui, mettant fin à des querelles jusqu'alors incessantes, établit une frontière incontestable, du moins en apparence.

Un « pilier-frontière » au milieu du pont ? L'ouverture d'une vive polémique

L'euphorie est de courte durée car l'esprit de la collaboration du printemps 1583 ne subsiste pas longtemps à cause d'un rapide retour des tensions entre les deux États. En effet, dès 1589, le duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné et futur connétable de France, s'oppose ardemment aux ambitions de Charles-Emmanuel 1er qui profite de la mort d'Henri III pour envahir le Dauphiné et la Provence. Le Dauphinois s'empare alors du pont François 1er et de la partie savoyarde du Pont-de-Beauvoisin ¹⁴, puis interdit tout trafic par cette ville dès 1596. Ces incidents alimentés par les guerres des années 1590 ne troublent que temporairement l'équilibre. Plus grave, le symbole même de ce pont est ébranlé puisque la présence du « pilier-frontière » prévu par la convention du 31 mai est progressivement remise en cause selon de nombreuses sources.

Un premier débat porte sur l'existence et la nature de l'édifice dressé au milieu du pont. Philippe Rajon avance une première hypothèse à ce sujet : il aurait été élevé sous le règne d'Henri IV un obélisque tronqué portant les armoiries de France et de Savoie afin de matérialiser la frontière entre les deux États ¹⁵. Mais aucune précision n'est apportée, et aucune source ne confirme cette idée. Plus récemment, ce débat a été brièvement présenté par Serge Guiboud-Rigaud dans un paragraphe intitulé « pilier ou croix au milieu du pont ? » de sa *Chronique d'une frontière* sous l'Ancien Régime ¹⁶. L'édifice prévu par Henri III et

Instruction commune pour le plantement des Bornes, Ensuite de la Limitation convenue par le Traitté du 24 mars dernier avec la lettre de monsieur de Bourcet du 1er de septembre 1760, f°5r. Une « borne de pierres » sur laquelle sont gravées les armoiries de France et de Savoie doit être établie au milieu des ponts en pierre ; un simple poteau au milieu de ceux en bois.

¹⁴ Pour un résumé de la situation de Pont-de-Beauvoisin lors de cette guerre entre Charles-Emmanuel 1er et le duc de Lesdiguières, se référer à GUIBOUD-RIGAUD, Serge, *Chronique...*, op. cit., pp.173-182.

¹⁵ RAJON, Philippe, Philippe, *La vallée du Guiers et sa région. Pont-de-Beauvoisin, Saint-Genix-d'Aoste, Novalaise, Les Echelles, le massif de la Chartreuse, Pont de Beauvoisin, Billon et Rajon*, 1889.

¹⁶ GUIBOUD-RIBAUD, Serge, *Chroniques d'une frontière...*, op. cit., p.170.

¹⁷ *Idem.* Toutefois, cette note ne figure ni sur la version française de la convention du 31 mai 1583 des A.A.E., ni sur la version savoyarde conservée à Chambéry.

¹⁸ A.A.E., C.P., Sardaigne, 215, *Mémoire sur les limites entre la France et les États du Roy de Sardaigne, octobre 1747*, Fontainebleau, f°124r.

¹⁹ A.A.E., M.D., Sardaigne, 12, *Mémoire sur la contestation qui s'éleva au mois d'Aout 1736 entre les officiers du Roi et ceux du Roi de Sardaigne à l'occasion de quelques réparations à faire du Pont de Beauvoisin*, [v.1750],

Carte de Savoie en 1762



°410r./v.

²⁰ A.D.S., 2B 19, *Instructions au Senat de Sauoye au sujet des confins Entre la Sauoye, et la France du 14 janvier 1758*, °44r.

²¹ A.A.E., C.P., Sardaigne (suppl.), 7, [*Mémoire sur le Pont de Beauvoisin, décembre 1736*, °138v./139r.

²² A.A.E., Mémoires et documents [M.D.], Sardaigne, 12, *Mémoire sur la contestation qui s'éleva...*, op. cit., °410v.

²³ A.A.E., C.P., Sardaigne, 229, *Memoire de monsieur de Bourcet [sur la frontière franco-savoyarde, envoyé avec la dépêche [du comte de Bernis] du 31 octobre 1758*, °410r.

²⁴ A.A.E., C.P., Sardaigne, 95, *Traité de paix entre la France et la Savoie conclu à Turin le 29 Aoust 1696*, °88v./89r.

²⁵ A.A.E., C.P., Sardaigne, 155, [Procès] Verbal pour la remise d'un Prisonnier faite de la part de Savoie à la France sur la moitié du pont de Beauvoisin où le dit acte a été dressé, le 10 mars 1730, °11r. à 13r.

²⁶ A.A.E., C.P., Sardaigne (suppl.), 7, [*Mémoire sur le Pont de Beauvoisin, décembre 1736*, °135r.

²⁷ A.A.E., M.D., Sardaigne, 12, *Mémoire sur la contestation qui s'éleva...*, op. cit., °411v.

Charles-Emmanuel Ier aurait-il pris la forme d'une croix ? C'est ce que laissent en tout cas sous-entendre nombre de témoignages du milieu du XVIIe siècle. Toujours selon cet auteur, se trouverait en outre la « note marginale » suivante sur un document de 1583 – sans doute la convention du 31 mai – dont la nature n'est pas précisée ¹⁷ :

« Au lieu du pillier de pierre qui devait avoir été mis au milieu dudit pont suivant lesdites conventions, le seigneur de Revol, ayant acheté de M. le Marquis de Saint Maurice, le pont de Beauvoisin en Dauphiné, a fait mettre la croix qui existe aujourd'hui en 1651 ».

Les armoiries n'auraient donc jamais existé et une croix aurait été plantée à la place du pilier. Quel crédit peut-on accorder à cette note apposée soixante-dix ans après la construction du pont ? La plupart des sources du XVIIIe siècle rejoignent cet avis. Un mémoire de 1747 admet l'existence de « cette croix au milieu du Pont, [qui] est la limite entre les deux États, et que conséquemment la moitié en appartient au Roy de Sardaigne » ¹⁸. Un autre rédigé vers 1750 évoque également la présence d'« une Croix plantée au milieu, qui a servi de tout temps de limites aux deux États ». Les instructions du roi Charles-Emmanuel III envoyées au sénat de Savoie en janvier 1758 afin de réviser les frontières avec la France font aussi référence à une « croix de pierre » élevée « au lieu du pilastre » ²⁰ :

« Au lieu du pilastre, Il y à presentement au milieu du dit pont une croix de pierre, qui, en vertu de cette conuenntion est regardée comme la limite des deux souverainetés, sur laquelle l'on s'est réglé jusqu'à present tant pour l'Exercice de la Jurisdiction, et la remise des prisonniers, que pour les reparations du pont... ».

Les sources se contredisent donc au sujet de l'édifice planté au milieu du pont François Ier : une croix ou un pilier ? Ce dernier a-t-il été dans un premier temps dressé, puis remplacé par la suite ? Pourquoi aurait-il alors été enlevé ? Ces questions restent sans réponse et ce détail importe finalement peu : au même titre que le pilastre initialement prévu, cette

croix conserve l'esprit de la convention du 31 mai puisque elle représente la possession partagée du pont garantissant une entente durable entre les deux États et leurs sujets. Au-delà de la polémique, la France comme le Piémont-Savoie semblent s'être efforcés de chercher un consensus durable par un acte plus politique que symbolique. Une seconde polémique moins évoquée concerne la présence des armoiries de la



maison de Savoie qui ne figureraient pas sur ce pilier à en croire plusieurs sources datant du XVIIIe siècle. Le mémoire de Somaron de 1736 avance qu'elles n'auraient pas été sculptées comme le prévoyait la convention du 31 mai ²¹:

« Nonobstant cette lettre [du 27 mars 1583] le Pont se trouve aujourd'hui sans armes de Savoie en aucun endroit, l'on y voit au contraire celles de France aux deux flancs de la culée du côté de Savoie, comme a celle du côté de France [...]. Ce que l'on peut presumer de cela, c'est que postérieurement à la lettre du Roy Henry III au Duc de Savoie du 27 mars 1583 il y a eû quelque Convention entre Eux, dans laquelle le Duc s'est désisté de la demande que ses armes fussent apposées sur la partie du Pont du côté de Savoie ».

Charles-Emmanuel Ier aurait donc fini par abandonner sa condition initiale, cela expliquerait du moins l'absence des armoiries savoyardes. Une quinzaine d'années plus tard, un mémoire ne fait mention que des armoiries de la maison de Bourbon présentes sur les deux faces opposées du pilier, tant du côté du Dauphiné que celui de la Savoie ²². Pourtant, un document de Pierre Joseph de Bourcet, dauphinois nommé par Louis XV comme commissaire pour réviser les frontières, prétend en octobre 1758 qu'« il y Existe Encore aujourd'hui une Croix portant une fleur de Lis d'un Côté, Et une Croix blanche de l'autre »²³. Les armes des deux maisons princières auraient donc été gravées sur une croix... Le débat reste ouvert. Il explique néanmoins la résurrection des tensions autour de la propriété du pont François Ier dès la première moitié du XVIIIe siècle.

Un « pont-frontière » de nouveau conflictuel au XVIIIe siècle

La fin du XVIIe siècle place Le Pont-de-Beauvoisin sous le signe de la paix : il devient l'une des étapes officielles de la route emprunté par les marchands commerçant dans la partie occidentale de l'arc alpin selon le traité de Turin d'août 1696 ²⁴. Le pont François Ier demeure de plus un lieu de contact privilégié par deux États soucieux de préserver de cordiales relations et de prévenir conjointement tout désordre comme le prouve la remise d'un criminel français par les autorités savoyardes aux Dauphinois en 1730 ²⁵. Des différends n'en restent pas moins visibles et éclatent au cours de la décennie.

L'entretien et la propriété de ce pont est un premier sujet conflictuel. L'année 1736 est marquée par de fortes revendications à la suite des réparations entreprises par les Dauphinois. Dans une lettre du 26 août, le comte de Cambis, ambassadeur français à la cour turinoise, affirme que les officiers savoyards ont contesté les travaux sous prétexte que la moitié du pont appartient à leur souverain ²⁶. La rénovation est donc suspendue jusqu'en février 1737, date à laquelle un accord est trouvé entre Versailles et Turin pour réaffirmer les prétentions réciproques ²⁷. Une simple remise en état du pont peut ainsi susciter d'importants litiges qui ne devraient pas avoir lieu puisque la convention du 31 mai garantit sa copropriété. Celle-ci est néanmoins peu à peu réfutée et devient une source de tensions durable. En effet, l'absence des armoiries savoyardes et de tout péage côté Savoie prouverait que cet ouvrage appartient intégralement au roi de France ²⁸. De plus, les autorités dauphinoises rappellent fréquemment les droits de leur souverain sur le Guiers dont le lit se trouverait dans la région grenobloise. La copropriété du pont est donc réfutée au détriment de Charles-Emmanuel III et,



²⁸ A.A.E., C.P., Sardaigne (suppl.), 7, [Mémoire sur le] Pont de Beauvoisin..., op. cit., f°139r.

²⁹ A.A.E., M.D., Sardaigne, 12, Mémoire sur la contestation qui s'éleva..., f°411r. Ce mémoire se fonde entre autre sur la lettre d'Henri III du 27 mars 1583.

³⁰ A.A.E., C.P., Sardaigne, 215, Mémoire sur les limites..., op. cit., f°125r.

³¹ A.A.E., Limites, Turin, 3, Limites de France et de Savoie, Pièces enuoyées de Monsieur de Blum, f°36v. et 50r.

³² A.A.E., M.D., Sardaigne, 16, [Mémoire sur les] sur les prétention de la Cour de Turin que le lit de la Riviere de Guyers, frontiere du Dauphiné, lui appartient, 1750, f°12v.

³³ Archives départementales des Alpes-Maritimes [A.D.A.M.], Ni Fiume Varo, mazzo 4, fasc. 20, Mémoire [du baron Foncet, conseiller d'État] sur l'État des Confins du Piémont, et du Comté de Nice, avec le Dauphiné, et la Provence, à Turin le 20 juin 1754, f°5r.

³⁴ TOWNLEY, Corinne, La véritable histoire de Mandrin, Montmélian, La fontaine de Siloé, 2005, p.55.

³⁵ Pour plus d'informations, voir BORDONOVE, Georges, Mandrin, Paris, Hachette, 1971 ; PEILLON, Guy, Sur les traces de Louis Mandrin, Lyon, Bellier, 2005 ; TOWNLEY,

Corinne, *La Véritable Histoire de Mandrin*, Montmélian, La fontaine de Siloé, 2005.

³⁶ Saint-Genix-sur-Guiers est touché par d'importants troubles à l'été 1684. Se référer à l'ensemble de la correspondance entre le duc Victor-Amédée II et le marquis de Bellegarde, président du sénat de Savoie, entre juin et septembre 1684 (B.N. Richelieu, N.A.F., 21666, f°80-130).

³⁷ A.D.S., 2B 19, *Instructions au Senat de Sauoye...*, op.cit., f°34v./35r. et f°43v./44r.

³⁸ A.A.E., C.P., Sardaigne, 232, *Traité entre le Roi et le Roi de Sardaigne Conclu à Turin le 24 Mars 1760*, f°340r./v.

³⁹ Se référer notamment aux A.A.E., C.P., Sardaigne, 235.

⁴⁰ A.A.E., C.P., Sardaigne, 244, *Lettre d'Amelot au duc de Praslin à Dijon le 10 aoust 1765*, f°145v./r. ; *Ibidem*, *Lettre du marquis de Chauvelin au duc de Praslin à Turin ce 28 aoust 1765*, f°162r.

⁴¹ A.D.S., 2B 19, *Remontrance du Seigneur avocat fiscal général et decret sur icelle du 17 octobre 1778 portant commission a monsieur le juge mage de Savoye pour constater l'etendue du Pont des echelles sur le guier part de france et la position du Poteau placé au milieu du dit Pont qui sert de limite entre les deux États*, f°105r à 106r ; *Remontrance du Seigneur avocat fiscal général et decret sur icelle du 13 septembre 1779 portant commission au chatelain des Echelles pour faire replacer le Poteau servant de limite sur le Pont entre deux guiers au même endroit ou il étoit cy devant*, f°106v./107r. S'ensuit une rencontre entre un juge mage de Savoie et un architecte français sur ce pont pour replacer le pilier central à l'endroit où il se trouvait auparavant.

⁴² A.A.E., C.P., Sardaigne, 259, *Observations sur l'affaire du Pont de Beauvoisin joint à la lettre de Monsieur Maziere du 20 juin 1775*, f°127r./129r.

⁴³ LANIER, Thomas, « Quand, sur le pont, deux drapeaux se sont mêlés », dans *Le Dauphiné libéré*, le 14 mars 2016.

à terme, l'équilibre instauré un siècle et demi plus tôt chancelle. En réaction, le marquis d'Ormea, ministre piémontais, aurait envoyé au marquis de Sennectere, ambassadeur français à Turin, un mémoire le 25 janvier 1737 pour prouver que sa construction a été menée conjointement par les officiers d'Henri III et Charles-Emmanuel Ier ²⁹. En fait, cette collaboration porte en elle des germes de tensions puisqu'elle n'est pas parvenue à régler définitivement le problème de la propriété de ce pont qui n'aurait pas du se poser grâce au fameux « pilier-frontière ». D'un côté, Louis XV refuse de reconnaître une quelconque copropriété et porte ouvertement atteinte au compromis de 1583 ³⁰ :

« *Nôtre pretention que le Pont de Beauvoysin appartient en entier au Roy est fondée sur ce que ce pont à été bâti aux depens de la france ; Que les armes de nos Roys placées aux deux extremitez de ce Pont sans que celles de Savoye y soient appliquées de son côté, font preuve que non seulement ce Pont, mais le lit de la Riviere appartiennent à la france* ».

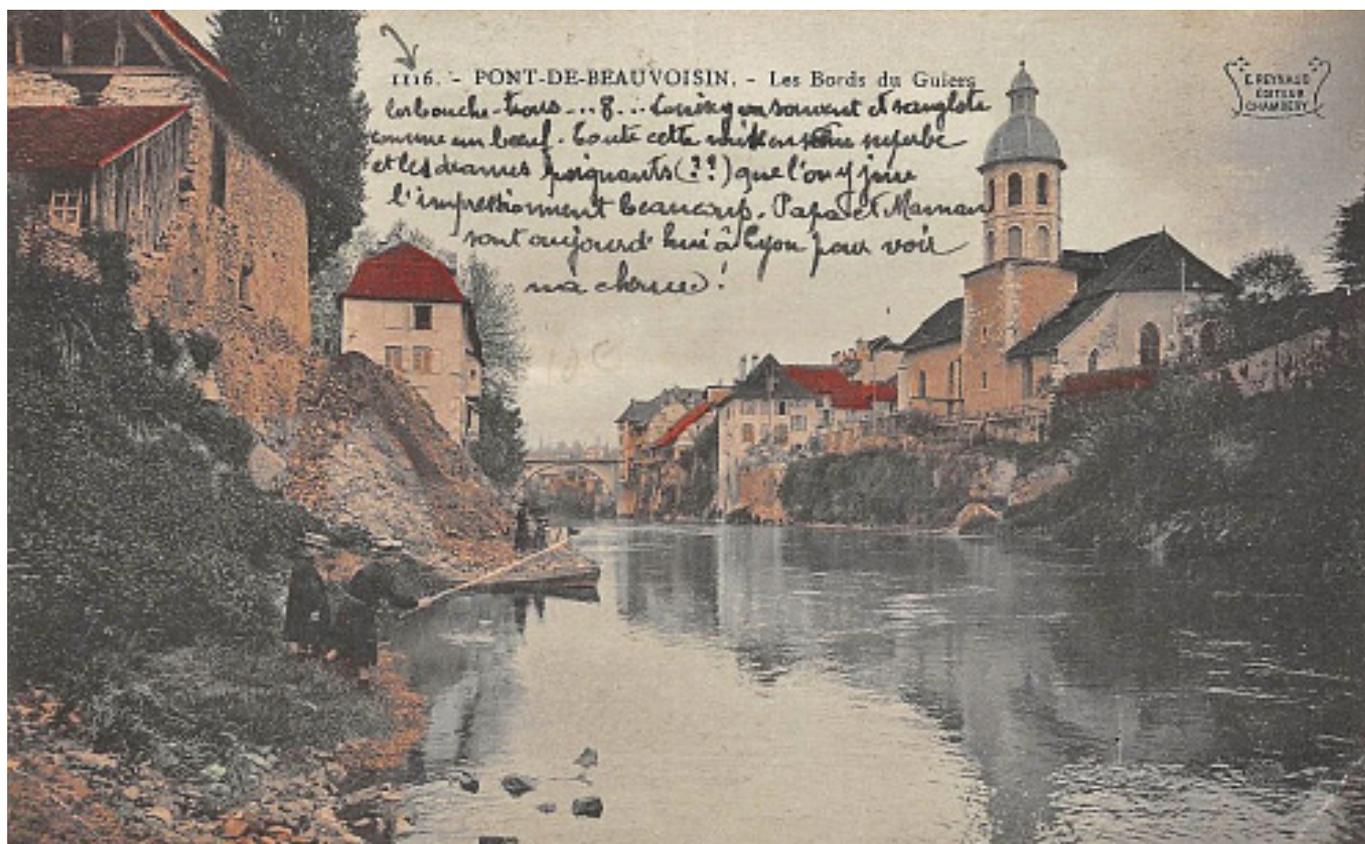
Un mémoire de limites rédigé au milieu du siècle revendique, quant à lui, la possession de l'ensemble de ce monument architectural sous prétexte qu'Henri III a été l'unique créancier de sa construction ³¹. En face, Charles-Emmanuel III répond que l'« *on avoit seulement soutenu que la moitié de cette riviere appartenoit au Roy* » ³², et s'efforce de soutenir que Le Pont-de-Beauvoisin appartenait à ses ancêtres avant que la France ne s'installe sur la rive droite du Guiers dont il revendique la possession ³³. En outre, l'établissement de barrières sur les « ponts-frontières » se systématisa à partir de 1750 pour lutter contre les incessants allers-retours des contrebandiers de part et d'autre du Guiers. L'essor de la criminalité devient une source de tensions récurrente, surtout au Pont-de-Beauvoisin qui, occupant une place centrale dans le commerce transalpin, reste la partie névralgique de la frontière franco-savoie. En effet, les brigands y stationnent fréquemment dans l'espoir de gagner l'État voisin pour échapper aux autorités qui les traquent, étant donné qu'une seule une frêle barrière en bois de trois mètres de haut – donc facile à franchir – ferme tout accès la nuit au pont ³⁴. L'affaire Mandrin en 1755 marque l'apogée de ce banditisme : elle suscite de nombreux désordres dans les pays du Guiers qui interrompent temporairement les relations entre la France et le Piémont-Savoie, opposés sur le sort de ce hors-la-loi ³⁵. Cette situation concerne aussi les « ponts-frontières » des Echelles et de Saint-Genix-sur-Guiers ³⁶. Ces lieux de passage deviennent l'un des trois principaux litiges entre les deux États au moment des négociations pour un nouveau traité de limites ³⁷. La solution pour apaiser les tensions est trouvée par les articles 1 et 2 du traité de Turin du 24 mars 1760 officialisant la mi-partition du Rhône et du Guiers en tant que « limites naturelles » entre les deux États ³⁸. Mais ce compromis ne suffit pas à rétablir l'ordre puisque les incidents au sujet des barrières des « ponts-frontières » du Pont-de-Beauvoisin et de Seyssel se multiplient ³⁹. En fait, la contrebande perdure tout le long de la frontière tant sur le Guiers que sur le Rhône à l'exemple Seyssel à cheval sur le second. Jadis sous domination française, cette ville se voit séparée en deux lors du traité de Turin et l'établissement de barrières sur son pont fait éclater des violences de grande ampleur en 1765 ⁴⁰. Le pont des Echelles est lui aussi sous tension en 1778-1779 : son « pilier-frontière » a été déplacé lors de réparations entreprises par les Français, ce qui suscite un vif mécontentement de la part des Savoyards qui avaient réclamé de le rebâtir quinze ans plus tôt ⁴¹. Loin d'être anormale, la situation du Pont-de-Beauvoisin ne fait donc pas exception à la fin de l'Ancien Régime.

Certes les autres « ponts-frontière » de la région sont moins impactés car ils occupent une place moindre dans le commerce transalpin. Pour autant, le pont François Ier cristallise de profondes discordes comme en 1775 lorsque les contrebandiers multiplient les allers-et-venues de part et d'autre du Guiers ⁴².

Les tensions proliférant au XVIII^e siècle doivent-elles amener à conclure sur l'échec du compromis de 1583 ? Ce dernier ne pouvait indéfiniment empêcher le roi de France de revendiquer la propriété d'un pont dont la reconstruction a été un véritable enjeu. Pour autant, les échanges économiques n'ont à aucun moment été interrompus et l'existence de cette passerelle n'a, semble-t-il, jamais été remise en question tant il représente un trait d'union essentiel à la vie locale. L'entente demeure tant bien que mal entre les Pontois savoyards et dauphinois. Elle se consolide néanmoins à la suite de leur première réunification sous l'autorité de la France révolutionnaire à l'automne 1792. En effet, le pont François Ier perd son statut de frontière pour une vingtaine d'années – la frontière franco-savoyarde n'est rétablie le long du Guiers qu'en 1815 – et met provisoirement fin à tout litige concernant sa propriété. L'entente entre ces deux communes jumelles n'a jamais été aussi sereine.

De la frontière au trait d'union entre les Pontois

Le pont François Ier a connu une histoire mouvementée de la fin du XVI^e au XVIII^e siècle. Si sa propriété reste disputée et engendre des discordes permanentes frôlant parfois l'incident entre les deux Pont-de-Beauvoisin, il n'a cessé d'être au cœur des relations économiques et politiques entre la France et le Piémont-Savoie. Le succès de sa construction en 1583 est durable et tient à un consensus original apaisant les tensions entre deux États antagonistes depuis les guerres d'Italie : l'érection d'un « pilier-frontière » sur lequel seraient gravées les armes des deux maisons princières qui, en théorie, symbolise sa possession mitoyenne. La frontière franco-savoyarde se matérialise pour la première fois, quand bien même elle a toujours été un trait d'union entre deux régions voisines. Le pont François Ier tient ainsi une place unique dans l'histoire franco-savoyarde tant au niveau local que régional, voire national. Il a d'abord su maintenir pendant plus de quatre siècles une vie commune scellant le destin de deux villes jumelles. Il a ensuite préservé un contact ininterrompu entre Dauphinois et Savoyards qui, au fil du temps, ont appris à cohabiter, ce pont les liant plus qu'il ne les sépare. Il a enfin contribué à maintenir un dialogue serein entre la Savoie et la France jusqu'en 1860, date à laquelle l'annexion de la première par la seconde entraîne la réunion, dans un même État, des Pontois. Ces derniers restent encore aujourd'hui étroitement liés par ce monument incontournable du patrimoine des pays du Guiers qui, reconstruit après sa destruction en 1940, est désormais plus un trait d'union qu'une frontière entre les deux rives de cette rivière. En témoigne la revendication d'une fusion des deux « Pont-d'Bo » toujours séparés administrativement entre les départements de l'Isère et de la Savoie : lors de la manifestation du 12 mars 2016, pas moins de 400 personnes ont franchi le pont François Ier afin de rallier à pied les deux mairies avec le soutien de la grande majorité des élus locaux ⁴³.





Poissonerie Chamouset
vers 1930 - Pont (Savoie)

Lors de la réalisation de l'exposition « Pont-de-Beauvoisin en histoires », effectuée en collaboration avec le Musée de la machine à bois, nous avons consulté un grand nombre de documents provenant du fonds du Musée pontois. Cela nous a donné l'idée de réaliser un diaporama sur les commerces pontois d'autrefois. Ce diaporama a été présenté à l'occasion du le 8 décembre 2016 et il a obtenu un grand succès auprès d'un public très nombreux. A la demande générale, nous avons à nouveau programmé cette présentation au Mardi du Patrimoine du 10 janvier 2017.



V. Tualite phot. Oyonnax



Edition : Association Mémoires des pays du Guiers

Numéro d'éditeur : 978-2-916205-14-4 ISBN : 9782916205144

Achevé d'imprimer en mai 2017 - Dépôt légal : mai 2017 - par NUMERIP

38110 Saint Jean-de-Soudain

Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective.



10€